

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2011-08		
Date validation officielle : 22/12/2011	Objet : Méthodologie de validation scientifique des données de la plate-forme régionale du patrimoine naturel « Sigogne ». Méthode de restriction de diffusion au grand public.	Vote : favorable

Examen par le Groupe de travail " Inventaire du patrimoine " du CSRPN

Le groupe de travail a été consulté par courriel au début du mois de décembre 2011 pour examiner les documents relatifs au projet de plate-forme régionale du patrimoine naturel, dénommé Sigogne, et pour donner un avis à certaines questions scientifiques, tel que prévu dans la charte partenariale V.3.3. Aucune remarque n'a été adressée à l'animateur du GT.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 22 décembre 2011, les membres du CSRPN ont entendu la présentation de Franck GROSSIORD, chargé de mission de la plate-forme régionale du patrimoine.

Considérant que :

- la plate-forme régionale du patrimoine naturel "Sigogne" vise à valoriser les données naturalistes, en particulier au travers du porter à connaissance à destination des acteurs de l'aménagement du territoire et du grand public,
- le CSRPN est intégré dans le dispositif de gouvernance dans la charte partenariale V.3.3. pour donner des avis sur les aspects méthodologiques,
- la méthodologie de validation scientifique des données naturalistes a été formalisée par la commission "validation scientifique des données" de Sigogne et validée par son comité d'orientation (COOR) et qu'elle s'appuie sur un questionnaire (annexe 1) et une fiche de méta-données (annexe 2) renseignés par les organismes contributeurs,
- la liste des espèces à diffusion restreinte pour le grand public au-delà de l'échelle communale (version 1 en annexe 3) est élaborée en fonction des restrictions définies par les contributeurs régionaux, que cette version pourra évoluer selon l'état des populations ou des connaissances, les éventuelles différences d'appréciation sur le niveau de restriction étant discutées au sein de la commission "déontologie",

Avis du CSRPN N° 2011-08 :

Le CSRPN approuve le processus et la méthodologie de validation scientifique des données naturalistes de la plate-forme régionale du patrimoine naturel "Sigogne".

Le CSRPN approuve le principe d'une liste des espèces sensibles à diffusion restreinte pour le grand public et souhaite que la commission "déontologie" l'adapte en permanence selon l'état des populations ou des connaissances.

Le CSRPN souhaite que d'autres éléments du patrimoine naturel soient pris en compte à terme par Sigogne, notamment les géotopes.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY